Envoi au contrôle de légalité le : 5 juillet 2022 Affichage le : 5 juillet 2022 - Publication électronique le : 5 juillet 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine CARRION, M. DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN. Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s): M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s): M. Bertrand PETIT, Mme Evelyne NACHEL, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Michel DAGBERT, Mme Marine LE PEN, M. François VIAL.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2021

(N°2022-248)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3211-2;

Vu la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2017-519 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir informé la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » lors de sa réunion du 31/05/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique:

De la présentation du compte-rendu sur l'exercice de la délégation de compétence en matière d'emprunts, au titre de l'exercice 2021, tel que présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 72 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et

(Adopté)

Citoyen; Groupe Rassemblement National)

Jean-Claude LEROY

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental, La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement Direction des Finances Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°7

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2021

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2021 et conformément à l'article L.3211-2 1° du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental a donné délégation de pouvoir à son Président en matière d'emprunts, tant pour la souscription des emprunts nouveaux que pour le réaménagement de l'encours de la dette existante.

Il convient de rendre compte à l'Assemblée départementale des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2021.

En 2021, un volume d'emprunt de 50 M€ a été contracté pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget. Le détail des financements mobilisés figure ci-après :

Banque	Montant	Taux ou index	Amortissement	Durée	Date d'encaissement
La Banque Postale	10 000 000 €	0,63 %	trimestriel	15 ans	15/11/2021
La Banque Postale	10 000 000 €	0,61 %	annuel	14 ans et 4 mois	15/11/2021
Arkéa	10 000 000 €	EURIBOR 3M + 0,20 %	trimestriel	14 ans et 11 mois	15/11/2021
Crédit Agricole	10 000 000 €	EURIBOR 3M + 0,24 %	trimestriel	15 ans	15/11/2021
Société Générale	10 000 000 €	EURIBOR 3M + 0,24 %	trimestriel	15 ans	22/11/2021

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de
ce compte-rendu sur l'exercice de la délégation au titre de l'article L.3211-2-1° du code
général des collectivités territoriales.
Co waspart a été suécasté saus information à la Cère Commission. Finance
Ce rapport a été présenté pour information à la 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental du 31/05/2022.
ot convice i abile Bepartemental da e 1/00/2022.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.
La Président du Canacil départemental
Le Président du Conseil départemental
SIGNE
Jean-Claude LEROY